

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2025

<u>Table des matières</u>	<u>Pages</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Autres renseignements	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) tire ses produits de contributions, de dons et de cotisations des membres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Legault, Samard, Bélange, Suroit

1

Rouyn-Noranda, le 24 septembre 2025

I CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A135273

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
PRODUITS		
Subventions de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC)		
Fonctionnement	1 839 240 \$	1 256 690 \$
Programme de mesures de rechange général	62 424	61 200
Programme témoin enfant et autres vulnérabilités	82 500	80 890
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	166 656	163 800
Programme d'implantation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	291 495	---
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	35 520	30 467
Contributions pénales	15 205	9 250
Dons	1 800	1 538
Cotisations aux membres	95	85
Intérêts	<u>1 004</u>	<u>1 163</u>
	<u>2 495 939</u>	<u>1 605 083</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Charges de fonctionnement (page 17)	2 176 026	1 915 329
Projet : Contributions pénales (page 19)	<u>3 604</u>	<u>3 604</u>
	<u>2 179 630</u>	<u>1 918 933</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>316 309</u></u> \$	<u><u>(313 850)</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	Fonds non affectés	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés (note 8)	2 0 2 5	2 0 2 4
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
SOLDE AU DÉBUT	(177 653)\$	196 506 \$	526 197 \$	545 050 \$	858 900 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	112 374	---	203 935	316 309	(313 850)
INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(13 826)	48 213	(34 387)	---	---
DISPOSITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	333	(333)	---	---	---
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 798	(71 402)	3 604	---	---
AMORTISSEMENT DES PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(35 520)	35 520	---	---	---
VIREMENTS INTER-FONDS	3 604	---	(3 604)	---	---
AFFECTATIONS INTERNES	(7 000)	---	7 000	---	---
SOLDE À LA FIN	<u>(49 890)\$</u>	<u>208 504 \$</u>	<u>702 745 \$</u>	<u>861 359 \$</u>	<u>545 050 \$</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>ACTIF</u>		
À COURT TERME		
Encaisse	932 417 \$	535 769 \$
Créances et effets à recevoir (note 3)	13 262	56 401
Frais imputables au prochain exercice	<u>14 336</u>	<u>11 875</u>
	960 015	604 045
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>404 702</u>	<u>428 224</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1 364 717</u> \$	<u>1 032 269</u> \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>PASSIF</u>		
À COURT TERME		
Marge de crédit - Visa affaires (note 5)	45 \$	38 \$
Fournisseurs et charges à payer (note 6)	307 115	255 463
Portion des produits reportés investis en immobilisations corporelles échéant à moins d'un an	<u>33 960</u>	<u>38 505</u>
	341 120	294 006
À LONG TERME		
Produits reportés investis en immobilisations corporelles (note 7)	<u>162 238</u>	<u>193 213</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>503 358</u>	<u>487 219</u>
 <u>ACTIFS NETS</u>		
Actifs nets non affectés (page 5)	(49 890)	(177 653)
Actifs nets affectés (note 8)	702 745	526 197
Actifs nets investis en immobilisations corporelles (page 5)	<u>208 504</u>	<u>196 506</u>
TOTAL DES ACTIFS NETS	<u>861 359</u>	<u>545 050</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	<u>1 364 717</u> \$	<u>1 032 269</u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	316 309 \$	(313 850)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement	71 402	62 203
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	(35 520)	(30 467)
Profits sur cession d'actifs	(1 176)	---
	<u>351 015</u>	(282 114)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 13)	<u>92 330</u>	(183 777)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>443 345</u>	(465 891)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 213)	(256 475)
Cession d'immobilisations corporelles	<u>1 509</u>	---
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(46 704)	(256 475)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	7	38
Augmentation des produits reportés à long terme	---	<u>179 125</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>7</u>	<u>179 163</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	396 648	(543 203)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>535 769</u>	<u>1 078 972</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	<u>932 417 \$</u>	<u>535 769 \$</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

***CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025***

Note 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 21 janvier 2002. Il vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS AFFECTÉS

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Les fonds affectés rendent compte des activités spéciales que l'organisme consacre à des projets autorisés par la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actifs et de passifs constatés et la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les produits et charges de l'exercice. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations importantes de la part de la direction sont la valeur de recouvrement des créances et effets à recevoir, la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation d'actifs à long terme, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et les informations sur les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et les taux suivants :

	<u>Linéaire</u>
Bâtisses	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat final.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus de subventions sont constatés lorsque les conditions rattachées à l'entente sont respectées.

Les revenus au titre de dons sont constatés lors de leur encaissement.

Les revenus sur les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements à court terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Note 3 CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes-clients	--- \$	25 495 \$
Avances aux employés	---	600
Taxe sur les produits et services	4 447	10 153
Taxe de vente du Québec	<u>8 815</u>	<u>20 153</u>
	<u><u>13 262</u></u> \$	<u><u>56 401</u></u> \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 2 5			2 0 2 4
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisses	265 546 \$	21 726 \$	243 820 \$	256 027 \$
Mobilier et équipement	231 860	168 764	63 096	53 166
Équipement informatique	131 939	126 325	5 614	6 516
Améliorations locatives	<u>220 524</u>	<u>128 352</u>	<u>92 172</u>	<u>112 515</u>
	<u><u>849 869</u></u> \$	<u><u>445 167</u></u> \$	<u><u>404 702</u></u> \$	<u><u>428 224</u></u> \$

Note 5 MARGE DE CRÉDIT - VISA AFFAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit - Visa affaires autorisée de 100 000 \$ au taux de 9,95 % au 31 mars 2025.

Note 6 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2 0 2 5	2 0 2 4
Comptes-fournisseurs	21 673 \$	12 749 \$
Retenues à la source	51 100	46 380
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	1 381	1 283
Salaires courus	80 769	71 812
Vacances courues	<u>152 192</u>	<u>123 239</u>
	<u><u>307 115</u></u> \$	<u><u>255 463</u></u> \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

**Note 7 PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN
IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les produits reportés proviennent de subventions dans le cadre d'acquisition d'immobilisations corporelles. Les produits reportés sont amortis selon la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
Solde au début	231 718 \$	83 060 \$
Plus: Montant reçu	---	179 125
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>35 520</u>	<u>30 467</u>
	196 198	231 718
Portion échéant à moins d'un an	<u>33 960</u>	<u>38 505</u>
Solde à la fin	<u><u>162 238</u></u> \$	<u><u>193 213</u></u> \$

Les portions échéant au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

2026	33 960 \$
2027	27 848
2028	21 623
2029	18 591
2030	18 591

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 8 ACTIFS NETS AFFECTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Revenus</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Solde à la fin</u>
Contributions pénales	92 760 \$	7 000 \$	---	99 760 \$
Programme de mesures de rechange général	---	62 424	(50 276)	12 148
Programme témoin enfant et autres vulnérabilités	100 361	82 500	(142 343)	40 518
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	333 076	166 656	(240 758)	258 974
Programme d'implantation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	---	291 495	(150)	291 345
	<u>526 197 \$</u>	<u>610 075 \$</u>	<u>(433 527) \$</u>	<u>702 745 \$</u>

Note 9 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

L'organisme a adhéré au régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes à prestations déterminées capitalisées qui garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur la base du revenu de toutes les années cotisées (chaque 100 \$ cotisé "achète" une rente annuelle de 11 \$ à la retraite). Les prestations de retraite feront l'objet chaque année d'une majoration correspondant à 100 % du taux d'inflation.

Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises pour lequel le montant d'obligation attribuable à chaque entité participante ne peut être quantifié, il est impossible d'estimer les cotisations éventuellement nécessaires à la capitalisation de la quote-part de l'organisme des prestations acquises. Par conséquent, l'organisme n'est pas en mesure de comptabiliser ce régime comme un régime à prestations définies, et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies. Ainsi, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges salariales à l'état des résultats.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 9 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La date de la plus récente évaluation actuarielle disponible est le 31 décembre 2023.

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Juste valeur des actifs du régime	171 261 000 \$	137 985 000 \$
Obligation au titre des prestations constituées	<u>162 923 000</u>	<u>125 763 000</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>8 338 000 \$</u>	<u>12 222 000 \$</u>

Note 10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

LOCATION DE LOCAUX

Rouyn-Noranda

L'organisme a signé un bail pour une période de 15 ans se terminant en mai 2036. Les versements annuels du loyer de base, excluant les taxes, se répartissent comme suit :

2026	56 102 \$
2027	57 225
2028	58 369
2029	59 536
2030	60 727

Le bail comporte un loyer additionnel pour les travaux liés à l'agrandissement des locaux pour une période de 10 ans se terminant en mai 2031. Les versements annuels du loyer additionnel, excluant les taxes, se répartissent comme suit:

2026	13 456 \$
2027	13 456
2028	13 456
2029	13 456
2030	13 456

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

Note 10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Val-d'Or

L'organisme a signé un bail pour une période de 10 ans se terminant en janvier 2030. Les versements annuels du loyer de base, excluant les taxes, se répartissent comme suit :

2026	40 363 \$
2027	40 363
2028	40 363
2029	40 363
2030	33 636

Note 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES DE CRÉDIT

L'organisme n'encourt aucun risque de crédit compte tenu que ses revenus proviennent principalement de subventions ainsi que de dons.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme gère ses excédents de liquidités en fonction de ses besoins de trésoreries et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les intérêts créditeurs ne représentent pas un revenu important pour l'organisme.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

L'organisme gère ce risque en maintenant un suivi continu de ses prévisions financières sur ses flux de trésorerie. Les entrées et sorties de fonds prévues sont établis en fonction des données historiques et des besoins saisonniers.

Note 12 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La survie de l'organisme dépend principalement de la subvention qu'il reçoit de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles. Rien n'indique que la subvention pourrait, dans un avenir prévisible, diminuer de façon significative.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025**

**Note 13 VARIATION NETTE DES SOLDES HORS
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Augmentation (diminution)		
Créances et effets à recevoir	43 139 \$	(41 423)\$
Frais imputables au prochain exercice	(2 461)	485
Fournisseurs et charges à payer	51 652	36 286
Produits reportés	<u>---</u>	<u>(179 125)</u>
	<u>92 330 \$</u>	<u>(183 777)\$</u>

**Note 14 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS
DE TRÉSORERIE**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie s'établissent comme suit:		
Encaisse	<u>932 417 \$</u>	<u>535 769 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux :		
Salaires	1 482 826 \$	1 323 503 \$
Avantages sociaux	230 791	201 912
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	<u>16 340</u>	<u>13 234</u>
	<u>1 729 957</u>	<u>1 538 649</u>
Frais d'administration :		
Cotisations	7 876	9 288
Assurances	10 034	8 267
Documentation et abonnement	675	656
Frais de déplacement	85 545	48 003
Formation	8 974	5 200
Frais de fonction	189	329
Traitement informatique	11 200	7 341
Honoraires professionnels	12 291	2 661
Frais de recrutement	<u>673</u>	<u>13 978</u>
	<u>137 457</u>	<u>95 723</u>
Frais de bureau :		
Frais d'impression	4 170	2 042
Location	4 515	3 140
Papeterie et fournitures de bureau	17 145	14 708
Entretien et réparation informatique	23 963	21 284
Publicité et promotion	7 066	5 204
Télécommunications	<u>13 905</u>	<u>16 478</u>
	<u>70 764</u>	<u>62 856</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (SUITE):		
Frais de logement :		
Électricité et chauffage	17 297 \$	16 061 \$
Loyer et frais afférents	118 519	117 093
Frais d'entretien et réparations	<u>19 549</u>	<u>15 344</u>
	<u>155 365</u>	<u>148 498</u>
Frais d'activités :		
Frais d'activités bénévoles	390	386
Frais d'activités reconnaissance	2 404	3 963
Frais de rencontre Réseau	1 674	3 212
Frais du conseil d'administration	<u>1 266</u>	<u>764</u>
	<u>5 734</u>	<u>8 325</u>
Projets spécifiques :		
Développement des minimaisons et des lieux d'intervention au sein des communautés autochtones	9 191	1 928
Programme d'implantation d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	<u>150</u>	<u>---</u>
	<u>9 341</u>	<u>1 928</u>
Autres frais :		
Intérêts et frais de banque	747	663
Taxes et permis	39	88
Amortissement des immobilisations corporelles	67 798	58 599
Profits sur cession d'immobilisations corporelles	<u>(1 176)</u>	<u>---</u>
	<u>67 408</u>	<u>59 350</u>
	<u>2 176 026 \$</u>	<u>1 915 329 \$</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)
AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

PROJET : CONTRIBUTIONS PÉNALES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u><u>3 604</u></u> \$	<u><u>3 604</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.